

TP RNCP37442 ELECTRICIEN D'EQUIPEMENT DU BÂTIMENT



V2 – 04/10/24



Admission

Qualités requises

- Manipuler, manœuvrer, avec dextérité des outils et des équipements
- Faire preuve de rigueur, de précision et de méthode
- Sens des responsabilités
- Être curieux et à l'écoute
- Être vigilant vis-à-vis des normes de sécurité et règlements techniques

Démarches

- Contacter le service apprentissage/CAD
- Entretien individuel et personnalisé
- Aide à la recherche d'une entreprise d'accueil



Contenu de la formation

- CCP1 : Installer les réseaux d'énergie et les équipements courants forts dans les bâtiments
- CCP2 : Installer les réseaux de communication, les équipements courants faibles et solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments
- Habilitation électrique B1V/BR/HO



Missions en entreprise

- Implanter, câbler, raccorder les matériels électriques
- Effectuer les vérifications, réglages et la mise en service de l'installation électrique
- Réaliser des dépannages de l'installation en cas de dysfonctionnement
- Echanger sur le déroulement des opérations et expliquer le fonctionnement de l'installation
- Réaliser des mises en sécurité de l'installation électrique dans les bâtiments



Objectifs de la formation

Être capable de :

- réaliser les vérifications et mettre en service l'installation électrique dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation.
- réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les parties intérieures et communes des bâtiments d'habitation.
- réaliser l'installation des réseaux de communication d'un bâtiment à usage d'habitation et autres ; des équipements d'automatisme et de confort d'un bâtiment à usage d'habitation et autres ; d'équipements et solutions d'efficacité énergétique d'un bâtiment à usage d'habitation et autres.



Validation de la formation

Cette formation est validée par le **Titre Professionnel Electricien d'équipement du bâtiment**, de niveau 3. Titre du Ministère du Travail inscrit au RNCP.

Des qualifications partielles, sous forme de certificats de compétences professionnelles (CCP) peuvent être obtenues en suivant un ou plusieurs modules.



Type de contrat et conditions d'accès

Durée	1 an
Validation blocs de compétences	Oui
Equivalence	Formation diplômante de niveau 3
Suite de parcours et débouchés	Chef d'équipe, chef de chantier, contremaître ou dessinateur en constructions électriques, technicien en électricité et automatismes du bâtiment. https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37442/
Délai d'accès	Délais liés à l'instruction et à la validation du dossier d'inscription.
Contact	service-apprentissagecad@cma-gers.fr
Méthodes mobilisées	Présentiel
Accessibilité aux personnes handicapées	Contactez le référent handicap : r.steyskal@cma-gers.fr
Modalités d'évaluation	Examen ponctuel ou contrôle en cours de formation
Prérequis	Aucun
Prérequis au contrat d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> - 15 ans et avoir terminé la classe de 3^{ème} - 16 à 29 ans révolus - Sans limite d'âge pour les travailleurs handicapés (RQTH) et pour les projets de création ou reprise d'entreprise
Prérequis au contrat d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> - 16 à 25 ans révolus - A partir de 26 ans : <ul style="list-style-type: none"> o Demandeurs d'emploi de 26 ans et plus o Bénéficiaires du RSA (Revenu de solidarité active) o Bénéficiaires de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH)
Certificats de compétences professionnelles (CCP) accessibles par mobilisation du CPF ou financement individuel	Tous les salariés et demandeurs d'emploi de plus de 16 ans
Dispositif de formation financé par la région	<ul style="list-style-type: none"> - Ne possédant pas un diplôme professionnel égal ou supérieur au niveau 3 et n'ayant pas bénéficié d'une action qualifiante sur fonds publics dans les 12 derniers mois précédant l'entrée en formation. - Ayant un projet d'insertion validé par une expérience ou une action ou prestation d'immersion en entreprise, voire par un organisme spécialisé pour les candidats visant la création ou la reprise d'entreprise. - Maîtrisant les savoirs de base.
Tarif	Prise en charge complète pour un contrat d'apprentissage Prise en charge partielle ou totale pour tout autre dispositif selon la situation et le statut du candidat : nous consulter

Nom du certificateur : Ministère du travail du plein emploi et de l'insertion

Date d'enregistrement de la certification : 08/03/2023

